



RÉFORME DES RETRAITES ET REVALORISATIONS SALARIALES OU COMMENT SE PARTAGER DES MIETTES...

En voulant instaurer un système de retraite par points, le président Macron et son gouvernement vise avant tout à baisser le niveau général des pensions. Les personnels de l'Éducation nationale seraient particulièrement touchés. Le gouvernement reconnaît d'ailleurs lui-même que cette réforme sera pénalisante pour ces personnels dont les salaires sont trop faibles.

Souhaitant rassurer les organisations syndicales et l'ensemble des collègues (largement mobilisés depuis le 5 décembre), le ministre Blanquer a promis des revalorisations salariales « historiques » pour garantir un montant de pensions équivalent en moyenne à celui des attachés de la Fonction publique.

Après des semaines de « concertations », le ministère révèle ses premières pistes de revalorisations. Et comme pressenti par la CGT Éduc'action, ces propositions sont à la fois très insuffisantes, scandaleuses et irrespectueuses pour les personnels.

Les pistes ministérielles avancées

Malgré les promesses gouvernementales, pour l'heure, il n'y a ni loi de programmation détaillée, ni un engagement sur les 10 milliards évoqués ici ou là.
Seulement les **500 millions pour 2021**.

Une seule certitude : des contreparties seront exigées des personnels !

Prime « d'attractivité » dégressive d'un montant variable (environ 250 millions € selon le ministère) pour les débuts de carrière et avec une répartition à choisir par les syndicats selon 4 scénarii possibles

ARNAQUES

Modification et
« **amélioration** »
des **conditions**
d'accès à la **hors-**
classe et à la **classe**
exceptionnelle



Renforcement des **in-**
dennités et **heures**
supplémentaires pour
le nouveau dispositif de
formation pendant les
vacances scolaires et le
remplacement interne
de courte durée dans le
second degré.

Les 4 pistes de revalorisation dans le détail

PISTE 1

- Concernerait 14% des enseignant·es
- Pour les 5 premiers échelons
- Entraînerait une baisse de la rémunération annuelle entre les échelons 4 et 5 et 5 et 6 (inversion de carrière)
- C'est la seule piste qui concernerait tous les PE, PLP, Certifié·es, Agrégé·es, CPE, PEPS, PsyEN

PISTE 2

- Concernerait 23% des enseignant·es
- Pour les 6 premiers échelons et serait différenciée selon les corps

PISTE 4

- Concernerait 76% des enseignant·es
- Pour toute la classe normale des PE, certifié·es... et les 7 premiers échelons des agrégé·es

PISTE 3

- Concernerait 44% des enseignant·es
- Pour les 8 premiers échelons (7 premiers des agrégé·es)
- Entraînerait une baisse de la rémunération annuelle des échelons 3 et 4 (inversion de carrière)

LES EXCLUE·ES des revalorisations

Aed, AESH, personnels administratifs, techniques de service social et de santé...

**Pour la CGT ÉDUC'ACTION, il est INACCEPTABLE de CHOISIR
entre la PESTE et le CHOLÉRA.**

Pourquoi la CGT Éduc'action s'oppose à cette réforme des retraites ?

Parce qu'avec la retraite par points c'est :

- le blocage de la part du PIB consacré au financement des retraites à 14% quel que soit le nombre de personnes à indemniser et donc la réduction des pensions jusqu'à 25%;
- une valeur du point inconnue dans le temps et donc une impossibilité de connaître à l'avance sa pension;
- un recul de l'âge de départ à la retraite avec le principe de décote selon un âge pivot;
- une probable récupération des fonds excédentaires des différents régimes;
- des victimes ciblées : les personnes aux carrières interrompues et donc principalement les femmes.

Avec la CGT Éduc'action, revendiquons :

l'amélioration d'un système **fondé sur la répartition, la redistribution et une solidarité entre générations** et où chaque personne cotise selon un certain pourcentage de son salaire;

l'abandon de la réforme des retraites et une revalorisation salariale immédiate de 400€, une hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires; des revalorisations sans contrepartie, pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale.

